

# Les « + » pour votre entreprise

---

## *Vers une économie solidaire*

### **1. ASPECT FINANCIER**

Toute entreprise d'au moins 20 salariés est tenue d'employer 6% de personnes handicapées dans son effectif.

Celles qui n'auront réalisé aucune action en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap verront leur contribution à l'AGEFIPH très fortement majorées :

[Source agefiph](#)

#### **Un moyen de répondre à cette obligation.**

La sous-traitance avec des établissements des secteurs adapté ou protégé comme « **L'ESAT L'ATELIER** » peut constituer une réponse partielle. Sans se substituer totalement à l'embauche directe de salariés handicapés.

**Cette formule permet de satisfaire jusqu'à 50 % de l'obligation d'emploi.**

Ainsi, une entreprise qui n'emploie aucun salarié handicapé, mais qui établit un contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestation de services avec « **L'ESAT L'ATELIER** » peut réduire de moitié au maximum sa contribution annuelle à l'AGEFIPH.

**Nous vous aidons à calculer le montant déductible AGEFIPH.**

**Contact:** M. Eric PERGAUD    **tél.** 01 30 06 83 97    **@:** production.cat@orange.fr



## 2. QUALITÉ DES SERVICES

**Réactivité** : L'ESAT L'ATELIER s'engage, **dans les 24 heures**, à donner une réponse à toute demande de prix et délai (sauf demande particulière).

**Suivi rigoureux** : Nos clients bénéficient d'un interlocuteur unique et sont informés à tout moment de l'évolution de leurs commandes. (Gestion des stocks, planning de production et de livraison, etc.).

**Savoir-faire** : Nous savons gérer un nombre important de références produits, (jusqu'à 350).

**Un juste prix** : Nous menons une politique tarifaire cohérente et recherchons ensemble le juste prix.



## 3. SOLIDARITÉ

**En travaillant avec L'ESAT L'ATELIER**, vous aiderez les personnes handicapées mentales à :

- S'insérer socialement, et économiquement.
- S'approcher au plus près de la « normalité ».

**En travaillant avec L'ESAT L'ATELIER**, vous permettrez aux personnes handicapées mentales de :

- Développer leurs potentialités.
- Percevoir un salaire, fruit de leur travail.

**En travaillant avec L'ESAT L'ATELIER**, vous permettrez à l'institution :

- D'assumer les salaires et charges sociales des travailleurs handicapés.
- D'effectuer les investissements nécessaires.
- De développer tout type de structure médico-sociale (maison de retraite)

## 4. SENSIBILISATION ET IMAGE

L'expérience de nos divers partenariats montre que la sensibilisation aux personnes handicapées mentales est bien reçue avec une incidence positive en termes d'image.